

# L'AFRIQUE FRANÇAISE

## Compagnie d'assurances et de réassurances à primes contre les incendies, les accidents, la grêle, les transports et autres risques

S.A., 7 mai 1887.

Convoc. en AG  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1895)

15 juin, 2 h. — Société L'Afrique française (Compagnie algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents). — Au siège social, à Alger, 23, boulevard de la République. — *Petites Affiches*, 25 mai 1895.

### Modifications de sociétés.

L'AFRIQUE FRANÇAISE  
(*L'Argus*, 9 juin 1889)

De la délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 avril 1889 par les actionnaires de la société L'Afrique française, compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents, au capital de un million de francs, dont le siège est établi à Alger, boulevard de la République, 12, délibération dont une copie a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> Brice, notaire à Alger, ainsi que le constate l'acte de dépôt dressé par lui le 30 avril 1889 ;

Il appert :

1° Que l'assemblée générale a pris connaissance du rapport qui lui a été présenté sur la situation de la société par MM. les commissaires-censeurs ;

2° Que M. de Cachard a été relevé de ses fonctions de directeur général de la société et d'administrateur ;

3° Que M. Saint-Genieys a été relevé de ses fonctions de directeur de la succursale de France, alors établie à Paris, rue de Grammont, 16 ;

4° Que la nomination de MM. Tiné, Warot et Legembre en qualité d'administrateurs a été confirmée ;

5° Que MM. Waligorski <sup>1</sup> et Charles Grellet ont été nommés administrateurs et ont accepté ces fonctions ;

6° Et enfin que diverses modifications ont été apportées aux statuts, dont quelques articles ont été supprimés, notamment l'ancien article 42 ainsi conçu : « Le conseil d'administration peut nommer un ou deux directeurs adjoints, soit pour diriger les

---

<sup>1</sup> [Henri Waligorski](#) (1853-1930) : ancien ingénieur des Batignolles sur le Bône-Guelma. Puis entrepreneur à son compte en Algérie, en Turquie et en Indochine.

succursales, soit pour suppléer le directeur général dans les occasions et dans les limites déterminées par le conseil. »

« Deux expéditions de l'acte de dépôt et de la délibération sus-énoncés ont été déposées le 18 mai 1889, l'une au greffe de la justice de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris et l'autre au tribunal de commerce de la Seine. »

Le Président du conseil d'administration,  
Signé : Tiné.

---

Assemblées générales du lundi 28 novembre 1898  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1898)

Société L'Afrique Française, Compagnie Algérienne et Tunisienne d'Assurances Incendie et Accidents.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juin 1899)

8 juin, 2 h. — Société L'Afrique française, Compagnie Algérienne et Tunisienne d'assurances Incendie et Accidents. — Au siège social, à Alger, 13, boulevard Carnot. — *Loi*, 17.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1900)

Au siège social, à Alger, 13, boulevard Carnot.

---

LA BOURSE ET LES AFFAIRES

---

L'AFRIQUE FRANÇAISE  
(*Le Petit Bleu*, 25 avril 1918)

Cette compagnie d'assurances ne paraît pas faire la part assez large aux réserves.

La Compagnie algérienne et tunisienne. connue sous le nom de L'Afrique française a été fondée en 1887. Son siège social est fixé à Alger, 49, rue de l'Isly. et elle a pour objet les assurances et réassurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents.

Elle compte ou a compté, dans son conseil, des personnalités algériennes dont la présence a forcément aidé à son développement : pour ne citer que l'une d'entre elles, on y rencontra M. Altairac, le grand industriel, depuis peu décédé : et son conseil actuel se compose, sous la présidence de M. Tiné. ancien président du tribunal de commerce d'Alger, de MM. Edmond Giraud <sup>2</sup>, avoué près la Cour d'Alger, président des délégations financières, vice-président ; Jules Pinard, ancien président de groupes au

---

<sup>2</sup> Edmond Giraud (1854-1928) : successeur de Tiné à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

syndicat commercial algérien ; J. Mirante, propriétaire à Alger. La Compagnie a pour directeur M. Félix Pinard, ancien inspecteur d'assurances.

Néanmoins, si l'on en croit les chiffres des comptes de profits et pertes des dernières années encore, cette compagnie n'a pas, en trente ans, obtenu un développement bien remarquable. En effet, les primes qu'elle a encaissées, en 1916, se totalisent par moins de 410.000 francs, exactement 408.378 francs. Ce portefeuille assez mince ne paraît, d'ailleurs, pas être de tout premier ordre puisqu'il a fallu annuler, d'une part, tout près de 32.000 francs de primes et, d'autre part, les primes en recouvrement échues mais non encaissées encore, ont atteint 322.685 francs, chiffre considérable si on le rapproche du chiffre global des primes.

Évidemment, c'est là le résultat des moratoria, mais la Compagnie, en face d'une situation qui se prolonge, a-t-elle, du moins, constitué de fortes réserves pour y parer ? Ici encore, les chiffres sont significatifs ; ils ne sont pas proportionnés aux risques éventuels. Pour ne parler que de la réserve pour annulations, qui était de 25.000 francs à fin 1915 et qui, on vient de le voir, fut largement absorbée en 1916, elle n'a pas été reconstituée.

Il ressort de l'examen du bilan que les réserves sont insuffisantes. C'est là une gestion qui, tôt ou tard, entraîne de graves inconvénients pour les actionnaires. Ils peuvent, tout d'abord, se traduire par la nécessité d'appeler les versements restant encore à effectuer sur les actions. Cette hypothèse n'est pas ici absolument chimérique. En effet, le capital de l'Afrique Française est, au nominal de 1 million, dont un quart fut seulement versé à l'origine, puis le second quart appelé depuis, de sorte qu'il reste encore 500.000 francs à appeler.

Notons, en passant, que le conseil a été autorisé à porter le capital social à 5 millions de francs. Cette seconde hypothèse, au cas où il serait usé de cette autorisation, n'est pas beaucoup plus favorable, étant donné le peu de développement qu'a pris jusqu'ici l'*Afrique française*, dont le capital à rémunérer augmenterait vraisemblablement dans une plus forte proportion que les affaires sociales et les bénéfices pouvant en résulter.

En résumé, si les réserves avaient été prudemment dotées, il n'aurait pas pu être réparti, pour 1916, les 5 % d'intérêts statutaires, plus un superdividende de 1 fr. 50 par action, ces deux répartitions absorbant ensemble 29.120 fr.

---

Publicité  
(La Loi, 30 octobre 1921)

<b>Le Recours</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances autorisée à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail ( <i>J. officiel 31-12-18</i> ) <b>ACCIDENTS, INCENDIE, GRÊLE, TRANSPORTS</b> CAPITAL SOCIAL : 10.000.000 DE FR. (1/4 VERSÉ) POUVANT ÊTRE PORTÉ À 20.000.000 DE FR. SIÈGE SOCIAL : PARIS
<b>L'Alcyon</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 3.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 5.000.000 de fr. Siège Social : 10, Rue de la Darse - MARSEILLE
<b>L'Afrique Française</b>	<b>INCENDIE - ACCIDENTS et AUTRES RISQUES</b> CAPITAL SOCIAL : 2.000.000 de Francs (3/8 versés) POUVANT ÊTRE PORTÉ À 5.000.000 DE FRANCS Fondée en 1887 - Siège social : ALGER, Rue d'Isly
<b>La Bourgogne</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 1.000.000 (1/4 versé) pouvant être porté à 3.000.000 Siège Social : MONTCEAU-LES-MINES, Rue Carnot
<b>L'Égide</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS</b> Capital Social : 8.000.000 de fr. (50 % versé) Direction pour la France : 94, Rue Saint-Lazare - PARIS
<b>Le Recours Belge</b>	Compagnie Anonyme d'Assurances et de Réassurances <b>Accidents - Incendie - Grêle - Transports</b> Capital Social : 3.250.000 fr. (20 % versé) SIÈGE SOCIAL, EN SON HOTEL : 199, Boulevard Anspach, Bruxelles
Bureaux à Paris des Compagnies du Groupe : 94, Rue Saint-Lazare	

Le Recours

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
autorisée à pratiquer l'assurance contre les accidents du travail (*J. officiel, 31-12-18*)  
ACCIDENTS, INCENDIE, GRÊLE, TRANSPORTS  
Capital social : 10.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 20.000.000 de fr.  
Siège social : PARIS

L'Alcyon

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS  
Capital social : 3.000.000 de fr. (1/4 versé) pouvant être porté à 5.000.000 de fr.  
Siège social : 10, rue de la Darse - MARSEILLE

L'Afrique Française

INCENDIE ACCIDENTS et AUTRES RISQUES  
Capital social : 2.000.000 de fr. (3/8 versés)  
pouvant être porté à 5.000.000 de francs  
Fondée en 1887 - Siège social : ALGER, rue d'Isly

La Bourgogne

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances  
ACCIDENTS - INCENDIE - TRANSPORTS  
Siège social : MONTCEAU-LES-MINES, rue Carnot

### L'Égide

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances

ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS

Capital social : 8.000.000 de fr. (50 % versés)

Direction pour la France : 94, rue Saint-Lazare - PARIS

### Le Recours Belge

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances

ACCIDENTS - INCENDIE - GRÊLE - TRANSPORTS

Capital social : 3.250.000 de fr. (28 % versés)

Siège social, en son hôtel : 199, boulevard Anspach, Bruxelles

## Hubert Donin *Edmond* GIRAUD, président

Né le 9 octobre 1854 à Sisteron (Basses-Alpes).  
Fils de Louis Pierre Giraud, huissier, et de Marie Louise Jansson.  
Marié à une Dlle Cognon. Dont : Suzanne (mariée en 1914 à Georges Heuyer, médecin, puis, en 1927, à Antoine-Pierre Metge, conservateur des hypothèques à Oran) et Simone (mariée en 1926 à Marcel Borgeaud, industriel à Bône).

---

Licencié en droit.  
Avocat à Oran (1887), avoué à Bel-Abbès (1884), à Alger (1898).  
Président de la Société de secours mutuels Bel-Abbès (1885-1898)  
Conseiller général de Sidi Bel Abbès (juillet 1892)  
Délégué financier de la région de Chanzy (arr. de Bel-Abbès)(déc. 1901).  
Délégué financier non colon d'Oran (1901-1920)  
Président de la section non colon des délégations financières (1904-1919),  
Président de l'assemblée plénière des Délégations financières (1912-1919).  
Président et administrateur délégué de la Caisse centrale algérienne et tunisienne d'assurances et de réassurances contre la grêle, l'incendie et la mortalité du bétail (1907).  
Maire de Birkadem (démissionnaire le 19 nov. 1922).  
Battu par Renaud sur la 1<sup>re</sup> circonscription d'Oran où il se présentait comme délégué financier colon (avril 1923).

---

Membre du conseil de surveillance du [Crédit agricole et commercial algérien](#) (Anc. banque J. Thibaud et Cie)(mars 1906),  
vice-président du conseil d'administration de la [Société agricole algérienne](#).  
Administrateur de la [Distillerie de liqueur de mandarine de Bougie](#) (jan. 1911),  
des [Domaines des Beni-Sliman](#) (1918),  
du [Crédit industriel algérien](#),  
de la [Société anonyme d'exploitation et d'exportation de Kieselgür](#) ou Kieselguhr,  
de la [Société des Ascenseurs monte charges du port d'Alger](#),  
des [Grands Travaux algériens](#),  
et de la [Société franco-asiatique des pétroles d'Algérie](#) (août 1925).

---

Chevalier de la Légion d'honneur du 9 août 1904 : membre du Conseil supérieur de l'Algérie, délégué financier, vice-président du conseil général d'Oran (1901).  
Officier ( 24 juillet 1912), puis commandeur (30 oct. 1920) de la Légion d'honneur.  
Parraine la promotion du banquier Julien Thibaud au grade d'officier de la Légion d'honneur (1921).  
Officier de l'instruction publique.  
Médaille d'or de la mutualité.  
Vice-président des « Amis du musée d'Alger » (déc. 1926).  
Décédé, à Alger, le 17 novembre 1928.

L'AFRIQUE FRANÇAISE  
S.A. frse au capital de 2 MF.  
Siège social : ALGER, 49, r. d'Isly  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1922, p. 19*)

Conseil d'administration  
composé de 3 à 9 membres français, nommés p. 6 ans,  
propriétaires de 50 actions.

GIRAUD (Edmond), 2, r. Dumont-d'Urville, Alger ; pdt ;  
PINARD (Jules)<sup>3</sup>, 3, r. Berlioz, Alger ;  
MIRANTE (Jean), 7, r. Marceau, Alger ;  
TARTING (Jérôme), 17, bd Victor-Hugo, Alger ; v.-pdt ;  
RENAUD (Joseph), 7, r. Chabrière, Sidi-Bel-Abbès ;  
CARLIER (Maurice)<sup>4</sup>, 94, r. St-Lazare, Paris ;  
LÉVY (Charles)<sup>5</sup>, à Sétif ;  
CURTELIN (Jean-Baptiste)<sup>6</sup>, 8, place de la Bourse, Tunis.

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. JORELLE (Jules), 10, rue Richelieu, Alger.

#### DIRECTEUR

M. PINARD (Félix), 3, rue Feuillet, Alger.

Constitution et durée. — Société constituée le 7 mai 1887 pour une durée de 99 ans.

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État. Autorisée à pratiquer l'assurance des accidents du travail (*J. O.* du 24 mars 1920), sous la surveillance et le contrôle de l'État.

Objet. — L'assurance et la réassurance des propriétés mobilières et immobilières contre l'incendie, lors même qu'il serait causé par le feu du ciel ; l'assurance et la réassurance, moyennant une prime spéciale, contre les dégâts résultant de l'explosion des chaudières à vapeur ou du gaz servant à l'éclairage, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'incendie ; l'assurance et la réassurance contre les risques locatifs, contre les recours résultant des articles 1382, 1383, 1386 et 1726 du Code civil et généralement contre toutes responsabilités pouvant être encourues par suite d'incendie ou d'explosion ; la garantie des pertes pouvant résulter de chômage ou de privation de revenu, de loyers ou de salaires par suite d'incendie ; toutes opérations se rattachant aux assurances mobilières et immobilières ; l'assurance et la réassurance contre les risques d'accidents

---

<sup>3</sup> Sachant que Félix Pinard, directeur d'assurances à Alger, 19, rue de l'Isly, fut, en 1920, administrateur de L'Énergie française, fondée à Paris par Maurice Carlier.

<sup>4</sup> Maurice Carlier (Saint-Josse Ten Noode, Belgique, 7 mai 1879-Paris IX<sup>e</sup>, 21 janvier 1943) : administrateur-directeur du [Recours](#).

<sup>5</sup> Charles Lévy : également administrateur de L'Entreprise algérienne et de la Société algérienne d'élevage.

<sup>6</sup> Jean-Baptiste Curtelin : né le 25 nov. 1850 à Chambéry. En Tunisie (1881) : négociant à Tunis, agent général de l'Urbaine (Vie et Incendie), président de la *Dépêche tunisienne*, administrateur des Eaux minérales d'Aïn-Garci (1900), de la Cie des eaux thermales et du domaine de Korbous (1905), de l'Afrique française à Alger (assurances), de la Société tunisienne des pétroles, de la Société tunisienne pour le transports de carburants (1925), de la Société anonyme pour le congrès eucharistique de Carthage (1929). Vice-président de la municipalité de Tunis (1911), remplacé fin 1931 par M<sup>e</sup> Thiaucourt. Un monument est élevé à sa mémoire en 1935. Chevalier (1911), puis officier (1922) de la Légion d'honneur.

de toute nature pouvant atteindre les personnes et les choses et autres risques suivant modifications apportées aux statuts par l'assemblée extraordinaire du 14 juin 1919; l'assurance des accidents du travail; l'assurance contre la grêle ; l'assurance et la réassurance des transports terrestres, maritimes et fluviaux.

---

L'AFRIQUE FRANÇAISE  
S.A. frse au capital de 2 MF.  
Siège social : ALGER, 49, r. d'Isly  
Registre du commerce : ALGER, n° 128  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 19*)

Conseil d'administration  
composé de 3 à 9 membres français, nommés p. 6 ans,  
propriétaires de 50 actions.

GIRAUD (Edmond), 2, r. Dumont-d'Urville, Alger ; pdt ;  
TARTING (Jérôme), 17, bd Victor-Hugo, Alger ; v.-pdt ;  
PINARD (Jules), 3, r. Berlioz, Alger ;  
MIRANTE (Jean), 7, r. Marceau, Alger ;  
RENAUD (Joseph), 7, r. Chabrière, Sidi-Bel-Abbès ;  
CARLIER (Maurice), 94, r. St-Lazare, Paris ;  
LÉVY (Charles), à Sétif ;  
CURTELIN (Jean-Baptiste), 8, place de la Bourse, Tunis.

Commissaires aux comptes  
ALTAIRAC (Georges)<sup>7</sup>, 108, r. Michelet, Alger.

Directeur  
PINARD (Félix), 3, r. Feuillet, Alger.

Capital social. — 2 MF, en 4.000 acr. de 500 fr., libérées de moitié p. les act. n° 1 à 2.000 et du quart p. les act. n° 2.001 à 4.000.  
À l'origine, 1 MF ; porté en 1919 au chiffre actuel.

---

#### NÉCROLOGIE (*La Dépêche algérienne*, 18 nov. 1928)

Nous apprenons avec peine la mort de M. Edmond Giraud, avoué à la Cour d'appel d'Alger, ancien président des Délégations financières.

---

<sup>7</sup> Georges Altairac : fils et petit-fils d'industriels (ceintures, guêtres, souliers pour l'armée à Alger, tannerie-corroierie et peausserie à Maison-Carrée), membre de la chambre de commerce d'Alger jusqu'à son décès en novembre 1956, conseiller du commerce extérieur, conseiller général de Maison-Carrée de 1920 à 1937 (à la suite de son père Frédéric qui l'avait été de 1884 à 1917), maire de cette ville. Marié à une fille de René Outin, directeur de succursale de la Banque d'Algérie, administrateur délégué du Crédit algérien, vice-président des Ciments Portland de l'Afrique du Nord.

Outre ses fonctions à l'Afrique française, Georges Altairac était, en 1927, président des Caves du Château (Langlois) à Alger, administrateur de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée, des Caboteurs algériens et du Domaine de Saint-Charles de Boufarik, et commissaire aux comptes des Grands Travaux algériens.

L'Algérie avait eu en lui, non seulement un fidèle et dévoué serviteur, mais encore un défenseur dont la voix était particulièrement écoutée dans la Métropole. L'Oranie fut son berceau politique. Il était l'ami du regretté Eugène Étienne, dont le nom est inscrit en lettres d'or dans l'histoire coloniale de la France. Il était lié à M. Jonnart, qui fut un des grands gouverneurs généraux de l'Algérie, par les liens d'une affection que le temps et la collaboration à l'œuvre de la colonisation, n'avaient fait qu'accroître.

La prospère région de Sidi-bel-Abbès lui avait témoigné sa confiance et sa reconnaissante estime en l'envoyant siéger aux Délégations financières. En y jouant un rôle de tout premier plan, il ne devait pas tarder à s'élever à la présidence de cette assemblée.

Cette haute fonction, il l'exerça jusqu'à la fin de la guerre avec une autorité incontestée.

L'Algérie tout entière rendra hommage à sa mémoire et aux services éminents qui furent le cortège de sa longue et laborieuse carrière.

Nous prions sa veuve, ainsi que les familles atteintes par ce deuil, de vouloir bien agréer l'expression de nos vives condoléances.

---

ALGER  
AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger, La Dépêche algérienne, 19 nov. 1928*)

Madame Edmond Giraud ;  
Madame et monsieur Metge, conservateur des hypothèques à Oran ;  
Mesdemoiselles Marguerite, Edmée, Lucette Giraud ;  
Madame et monsieur M. Borgeaud, industriel à Bône, et leur fille Colette ;  
Monsieur et madame Gasquet et leurs enfants, de Sisteron ;  
Madame Fabre des Estavels, de Metz ;  
Madame et monsieur Louis Grégoire, notaire à L'Arba, et leurs enfants ;  
Mesdemoiselles Jeanne et Alice Grégoire ;  
Monsieur Max Venisse ;  
Monsieur le médecin inspecteur Heuyer et madame ;  
Les familles Leclerc, intendant à Alger ; Godard, Cognon, Poinsignon, Brunet, Gehin, Gallo, Fabre, Brun et Borgeaud ;  
Monsieur Fabre, principal clerc, et le personnel de l'étude.  
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Edmond GIRAUD,  
avoué près la cour d'appel,  
ancien président des délégations financières,  
commandeur de la Légion d'honneur,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, allié et ami,  
ravi à l'affection des siens, le 17 novembre 1928, dans sa 74<sup>e</sup> année,

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin.

Réunion au domicile mortuaire, 2, rue de l'Abreuvoir.

Des fleurs seulement.

POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES

---

La Société anonyme française des Pétroles Shell a le regret de faire part du décès de  
maître Edmond GIRAUD,  
administrateur de la Société

Les obsèques auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin.  
POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES

---

LES OBSÈQUES de M. EDMOND GIRAUD  
(*L'Écho d'Alger*, 20 novembre 1928)

C'est devant une considérable affluence d'amis du défunt, parmi lesquelles se remarquaient les principales notabilités de l'Algérie qu'ont eu lieu, hier matin, les obsèques de M. Edmond Giraud, avoué à la Cour, ancien président des Délégations financières, ancien vice-président du Conseil supérieur, commandeur de la Légion d'honneur.

Après la levée du corps, à son domicile, rue de l'Abreuvoir, et la cérémonie religieuse à l'église Saint-Augustin, le cortège se rendit au cimetière de Saint-Eugène.

Derrière la famille, qui conduisait le deuil, les draps étaient tenus par MM. Luciani, délégué financier ; Dazinières, président de la Chambre des avoués ; Roche, premier président à la cour d'appel d'Alger ; Rouyer, professeur à la Faculté, Fulconis, procureur général ; Gallois, bâtonnier de l'ordre des avocats, et représentants de la société « La Familiale » , par M<sup>e</sup> Meyer, M. le procureur général Robe, M. Régier, M. Lebeau, M. Holmières et M. Sommier.

Parmi ceux qui avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui fut une des plus hautes personnalités algériennes, nous avons noté la présence de M. le gouverneur général Pierre Bordes, de MM. Causeret, secrétaire général au Gouvernement, Lemoine, secrétaire adjoint, Mathieu, préfet d'Alger, Marcel Bordes, directeur du cabinet du gouverneur général, Guerrin, chef de cabinet du secrétaire général. ,

M. Duroux, sénateur d'Alger ; Galle président des Délégations financières ; Robert, ancien vice-président du Conseil supérieur ; Vagnon, président de la section des colons aux Délégations financières ; Laffont, Froger, Zévaco, délégués financiers, Maréchal, Aymes, anciens délégués financiers ; Péringuey conseiller général ; Raffi, maire, et Lévy, adjoint au maire d'Alger ; Cruchet, maire de Birkadem.

MM. Laussel, directeur de la Sécurité générale ; Sabatier, directeur de l'intérim; Mirante, directeur des Affaires indigènes ; Vieillard-Baron, directeur des Travaux publics ; Rouzaud, directeur et Corne, sous-directeur des chemins de fer algériens de l'Etat ; Jourdain, directeur, et Chollet <sup>8</sup>, ingénieur en chef du P.L.M. ; Carayol, directeur de l'Enregistrement; Colin, directeur honoraire des Domaines ; Brunel, commissaire général du Centenaire; Boulogne, membre du Conseil supérieur ; Maury, conseiller du Gouvernement ; M. le médecin principal Meyer ; Maury, contrôleur adjoint des dépenses engagées.

MM. Fabregoulles, secrétaire général des Délégations financières ; Geiser, ancien secrétaire général de cette assemblée ; Sauvage, proviseur du Lycée ; les bâtonniers Meunier, Rey, Basset, Foissin, et la plupart des membres du barreau ; de nombreux avoués, notaires et magistrats ; le lieutenant de vaisseau Morier, de la maison militaire du gouverneur général ; MM. Routaboul, directeur de la Banque de l'Algérie; Solal, Frédéric Lung, Borgeaud, Vinson, Cauvy, Lalé, le président du Syndicat des journalistes, les représentants de la « Dépêche Algérienne » , de l' « Echo d'Alger » , etc.

Au cimetière, devant le cercueil orné de la cravate de la Légion d'honneur M. Dazinières prit la parole au nom de la Chambre des avoués.

Il dit quelles furent les qualités de juriste d'Edmond Giraud et aussi ses qualités familiales, son souci de l'amitié et de bien public.

---

<sup>8</sup> Alfred Cholet (et non *Chollet*)(1872-1939) : chevalier de la Légion d'honneur.

M. Galle, président des Délégations financières, retraça la carrière politique de l'ancien président et dit le rôle éminent qu'il joua au sein de l'assemblée, l'estime dans laquelle le tenaient les gouverneurs généraux dont, après sa retraite, il demeura l'ami et le conseiller. Il rappela le souci qu'avait Edmond Giraud de faire respecter les droits et les prérogatives des Délégations pour lesquelles il réclamait une application large et libérale de la loi de 1900, et le désir qu'il avait de voir l'Algérie dotée d'une autonomie plus réelle.

Après avoir rappelé combien, pour ses prédécesseurs, M. Edmond Giraud fut un collaborateur précieux, le gouverneur général souligna combien fut importante l'empreinte des traditions instaurées par lui de collaborer avec le chef de la Colonie dans une réciproque solidarité des responsabilités indépendantes, en tendant à un but unique : la prospérité et l'élévation morale de nos concitoyens français et indigènes.

« Et voilà pourquoi, ajouta-t-il, le deuil de sa famille est le nôtre. Aussi, voudrais-je trouver un langage au niveau de mes pensées pour traduire l'émotion causée par la fin soudaine de l'homme de bien auquel nous rendons, aujourd'hui, les derniers honneurs. Mais les deuils, pour ceux qui en ressentent la douleur, se réfugient au plus profond du cœur et l'hommage par lequel nous marquons notre reconnaissance à ceux dont nous avons apprécié, de leur vivant, le caractère et les vertus, est plus dans le souvenir fidèle que nous garderons de leur mémoire que dans l'éclat ou le retentissement extérieur de nos regrets.

Et, comme le soleil du soir éclaire les coteaux riants de Birkadem qu'il aimait tant, en allongeant les ombres sur leurs pentes couvertes de vertes frondaisons, voici que sa mort éclaire maintenant le livre de sa vie publique d'une clarté plus vive et nous n'y apercevons que des pages homogènes, d'un relief également pur de dévouement absolu à ses concitoyens.

Il appartenait à cette race vigoureuse et saine des élus pour lesquels l'autorité de leur mandat, loin d'être envisagée comme la source assurée d'une prééminence toujours relative et précaire, apparaît, au contraire, comme un moyen précieux de servir les grands intérêts de la collectivité et de concourir au bon renom algérien.

Il avait eu le sentiment très haut de ses devoirs et de ses responsabilités et ne se laissa guider, au sein des assemblées dont il fit partie, que par le juste souci d'apporter en toutes choses un constant esprit de sévère clairvoyance.

La disparition de notre ami laissera un vide profond chez tous ceux qui scrutent l'étendue des problèmes algériens car, lorsque la mort s'abat sur ceux que nous avons appréciés, nous ne pouvons nous défendre d'une grande douleur et d'un immense sentiment de commisération pour ceux qui, leur survivant, demeurent au foyer désormais en deuil.

« Mais, vous, président Giraud, dit en terminant, le gouverneur général, qui êtes entré dans la mort le cœur reposé, entouré de la douce tendresse de votre famille dont l'affection si chère était pour vous la meilleure récompense de votre labeur, dormez en paix ! Vos amis resteront fidèles au souvenir de votre confiance et vous avez droit que devant votre cercueil, s'inclinent l'hommage de l'Algérie et celui de la République. »

Après l'inhumation dans la tombe sur laquelle furent déposées, avec de nombreuses gerbes de fleurs, les couronnes envoyées par les Délégations financières, les avoués près la Cour, le conseil d'administration du Crédit industriel algérien, le Cercle algérien, la société du Chapeau de Gendarme, la société Shell, etc., une longue théorie d'amis vint s'incliner devant la famille de M. Edmond Giraud, à laquelle l'« Écho d'Alger » renouvelle l'expression émue de ses sincères condoléances.

Augmentation du capital de 2 millions à 8 millions de francs, par émission à 562 francs 50 de 16.000 actions de 500 francs.

---